

Le protection de notre secteur par la compétence, la formation et la qualité

**Sus à la facilité et au nivellement par le bas.
Notre secteur exige l'excellence !**



57%

**des professionnels
du secteur estiment
que les candidats à
l'emploi ne sont pas
suffisamment formés !**

➔ **Les connaissances de gestion et les accès à la profession**

Depuis quelques temps nous assistons politiquement et administrativement à un détricotage lent mais systématique des compétences professionnelles exigées au lancement de l'activité comme professionnel dans notre secteur.

Le politique démantèle d'abord les connaissances de gestion pour devenir indépendant (Flandres et Bruxelles) et ensuite amorce une logique de suppression des accès à la profession (Flandres suppression complète, Wallonie/Bruxelles suppression partielle). L'Uneb est clairement opposée à cette approche de facilité car elle n'apportera rien de bon à nos professionnels ainsi qu'à notre clientèle !

Pour rappel les accès à la profession qui ont été obtenus depuis de longues années, existent et justifient leur existence sur base de deux principes : Une concurrence loyale entre professionnels ainsi qu'une protection du consommateur assuré d'avoir un service proposé par quelqu'un de formé.

Les supprimer c'est aller à l'encontre de ces priorités.

➔ La refonte du jury central : une absolue nécessité

Depuis des décennies, le jury central a été établi pour permettre d'accéder à un diplôme pour les étudiants ou tout autre personne qui ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire classique. Les jurys de la Fédération Wallonie Bruxelles organisent les épreuves pour différents diplômes.

Ce modèle a fait ses preuves et permis de donner un titre à nombre de personnes détenant dès lors les compétences nécessaires. Aujourd'hui, force est de constater que ce modèle pour ce qui concerne le secteur de l'esthétique s'est enrayé. En effet, avec le développement du digital, les 118 questions d'examens se baladent aujourd'hui sur le net et cela fait des années que les questions n'ont plus été renouvelées ! Autant dire que **cette épreuve est donc battue en brèche et n'apporte plus aucune certitude de compétences dans le domaine !**



L'Uneb plaide pour une refondation du jury central en chassant ces questionnaires fantômes et en renouvelant les questions chaque année. Elle demande également d'y associer étroitement le process de « Validation des compétences ». Il s'agit aujourd'hui d'un modèle performant mis en place par les Régions en étroite collaboration avec les secteurs et qui évaluent les compétences techniques et pratiques des demandeurs. L'esthétique impose logiquement une compétence à la fois théorique (connaissance du corps par exemple) mais aussi technique (technique de massage etc...).



➔ Un secteur qui évolue, entraîne à fortiori une remise en question du modèle existant

Aujourd'hui l'offre de formations pour devenir esthéticien.ne est unique et monobloc. Or, depuis quelques années, des spécialisations se font jour dans différents domaines et de nombreuses activités et centres se spécialisent sur le marché pour être perçus comme spécialistes d'un domaine et non plus multi compétents.

Avant il existait quatre pôles pour obtenir le titre, aujourd'hui quatre axes se dessinent clairement :

Le professionnel de la beauté «décorative»
(maquillage,...)

Le professionnel de la peau
(Skin expert)

Le professionnel du Bien-être
(centre massage, thalasso...)

Le professionnel de l'onglerie
(bar à ongles...)



L'Uneb considère qu'une réflexion pourrait être menée sur le plan de la formation pour ouvrir des compétences spécialisées actualisées sans pour autant devoir connaître tous les autres domaines. La diplomation ne se ferait alors que sur ce seul domaine. Cette approche permettrait de mettre sur le marché de véritables spécialistes dans le secteur et d'augmenter le niveau de professionnalisation des nouveaux entrants au meilleur bénéfice de la clientèle



➔ **Les opérateurs privés de formation dans le secteur doivent avoir plus facilement accès aux chèques formation régionaux.**

La réalité du secteur est historiquement différente de bien d'autres secteurs. Il coexiste depuis toujours à la fois avec les opérateurs officiels de formation reconnus et à côté toute une série d'acteurs, opérateurs privés qui enseignent leur savoir. Cette situation génère aussi bien de la qualité que des faiblesses et des niveaux de compétences parfois insuffisants. D'où la nécessité d'avoir des institutions « validantes » qui fonctionnent et qui ont un seuil d'exigence suffisant (cfr jury central).

Nombre d'opérateurs privés regrettent et déplorent que l'accès aux chèques formation des Régions est laborieux, excessivement administratif et coûteux pour ces derniers alors qu'il est beaucoup plus aisé pour les opérateurs officiels.



L'Uneb demande que le modèle soit revu pour véritablement exercer sa fonction d'outil de soutien à la formation et particulièrement à la formation continue. L'Uneb demande que les secteurs professionnels soient associés à l'élaboration des processus de demande, d'analyse et d'obtention des chèques.

➔ **Soutenir et amplifier la validation de compétences dans notre secteur !**

La validation des compétences constitue également un levier essentiel pour moderniser l'accès à la profession en Wallonie et à Bruxelles, en privilégiant le passage par des épreuves de VDC, plus pertinentes et adaptées à la démonstration de la maîtrise de compétences techniques dans un projet entrepreneurial, l'Uneb y participe activement et souhaite systématiser le passage en VDC pour tout nouvel travailleur ou étudiant entrant dans le secteur par la voie des acteurs et écoles privées.

➔ **La reconnaissance de la pédicurie spécialisée**

Maintenir la reconnaissance de la pédicurie spécialisée dans le secteur de l'esthétique. Donner la possibilité d'une reconnaissance de pédicurie médicale pour le secteur paramédical mais laisser la possibilité pour l'esthéticien.ne de prouver une formation de qualité tant en théorie qu'en pratique et d'un stage dans les différentes institutions. Evaluer la qualité de la formation par une épreuve de validation des compétences.



Etre partie prenante de l'évolution des technologies



L'évolution technologique avance chaque jour et s'impose au secteur, nous ne voulons pas en être exclu !

Les offres des fournisseurs en nouvelles technologies sont multiples (laser, lumière pulsée, ultrasons, radiofréquence,...).La demande de la clientèle est croissante dans ce sens. Cela fait partie de l'esthétique.

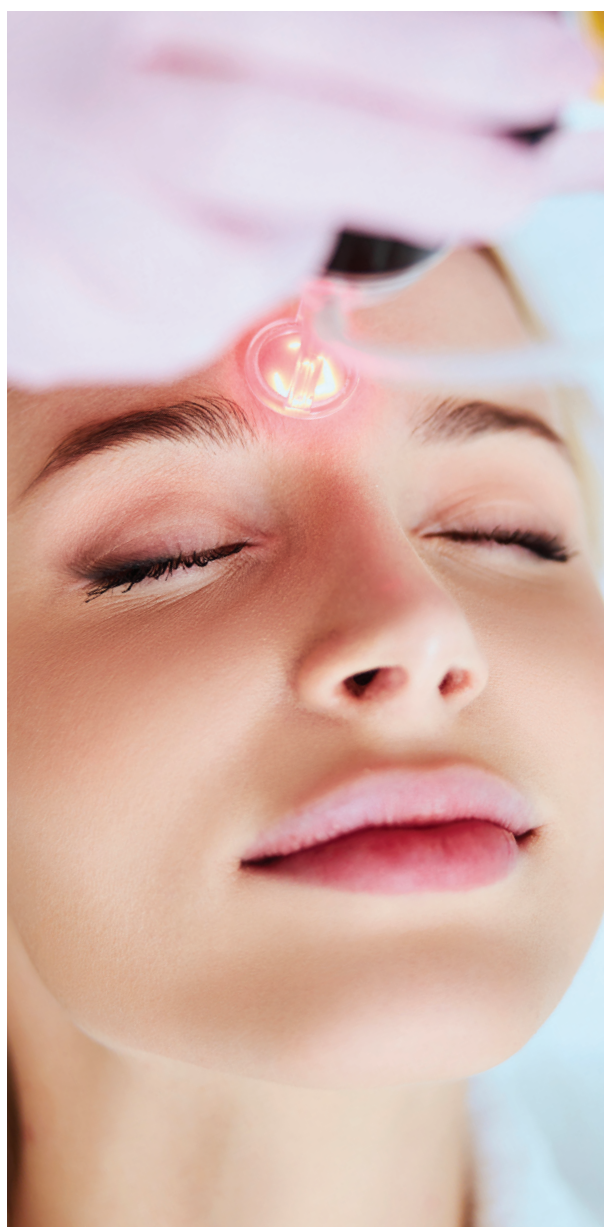
Toutefois, le Conseil Supérieur de la Santé a émis un avis visant à supprimer l'accès des professionnels de l'esthétique aux nouvelles technologies.

S'il va de soi que le secteur esthétique ne peut évidemment prester des actes médicaux, il n'en va pas de même pour toutes les technologies naissantes. Il existe une zone grise qui doit pouvoir être tranchée. Cela a également comme conséquence indirecte, la frilosité du monde de l'assurance à couvrir certaines prestations ou technologie ou en cas de problème, se défausser de leurs responsabilités. Cela n'est pas bon pour le secteur ainsi que pour les professionnels.

L'Uneb défend cette position avec comme corollaire l'exigence de formations préalables pour ceux et celles qui entendent les exercer.

L'Uneb demande d'entamer une concertation constructive avec le monde médical pour pouvoir clarifier sur base de principes cohérents, les évolutions technologiques existantes mais surtout à venir et cela dans le cadre d'une protection assurée du consommateur.

L'Uneb par ailleurs lancera régulièrement des campagnes d'information sur l'état existant du dossier et la nécessité de bien informer les professionnels des limites de l'exercice.



R Permettre à tous les acteurs du secteur de se battre avec les mêmes armes

Des réglementations égales pour tous !

➔ Une plus grande flexibilité des employeurs dans le domaine du Bien-être.

Le secteur du Bien-être est un domaine spécifique de l'esthétique où le fonctionnement, les besoins de la clientèle et la concurrence sont différents. Le secteur constate que les périodes demandées par la clientèle sont de plus en plus variables. En effet, les grands opérateurs wellness ont automatiquement adapté leurs journées et heures d'ouverture en fonction de la demande mais aussi du concept même de bien-être c'est-à-dire en soirée les weekends et les dimanches via une dérogation liée à la restauration.

Les plus petits wellness n'ont pas cette disponibilité aujourd'hui et se voient donc « handicapés économiquement et concurrentiellement » par rapport aux plus grands. **L'Uneb réclame la même souplesse pour son secteur Wellness pour lui permettre de s'adapter à la réalité du marché et de pouvoir se positionner dans le marché.**



➔ **Un secteur mal identifié économiquement et socialement.**

L'Uneb a beaucoup de difficultés à pouvoir appréhender avec précision son secteur car l'administration manque cruellement de données suffisantes, précises et actualisées dans le domaine.

C'est en maîtrisant les contours, que le secteur peut au mieux promouvoir les points forts et accompagner, voire compenser les points faibles.



L'Uneb demande que Statbel et les autres institutions et administrations détenant des données chiffrées approfondissent davantage le secteur afin de pouvoir accompagner au mieux les professionnels y travaillant ainsi que leurs collaborateurs.

